

# Protection juridique des œuvres de design, droits d'auteur et valeur du design

Comprendre tous les principes pour protéger ses œuvres de design, protéger juridiquement ses droits d'auteur et argumenter sur la valeur ajoutée de la création design

4 demies journées / 15h  
ou 2 jours / 15h

Tarif prise en charge 100% OPCO  
Tarif de référence

675 € HT  
975 € HT (possibilité en intra-entreprise)

Demandez la prise en charge de votre formation par votre OPérateur de COmpétences (OPCO)

## OBJECTIFS

- Connaître les grands principes de droit en propriété intellectuelle
- Identifier et utiliser les outils de protection de la propriété intellectuelle et de propriété industrielle
- Différencier redevance et forfait dans la cession de droits d'auteur
- Concevoir et mettre en place des indicateurs de VA du design
- Appliquer des droits d'auteur à ses devis
- Savoir argumenter sur la valeur substantielle et financière du design

## PUBLIC CONCERNÉ

Designers salariés, indépendants ou entrepreneurs.

## PRÉ-REQUIS

Être designer. Ne pas être designer auto-entrepreneur

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Évaluation en amont de la formation ; à distance pour la durée de la formation ; validation des acquis en fin et après la formation (voir modalités page 14). Nombreux exercices pratiques. *Possibilité de travailler sur les cas pratiques des apprenants.*

## EVALUATION DU STAGIAIRE

Reportez-vous au paragraphe traitant ce sujet en page 14 de ce document

## PROFIL DES FORMATEURS

Christophe Lemaire est designer indépendant ayant plus de 4 ans d'expérience en enseignement. Il est administrateur de l'Alliance France Design depuis 2013, en charge de la formation continue. Coralline Manier, avocat partenaire de l'AFD, spécialiste en propriété intellectuelle apporte son expérience et son expertise à cette formation

## ATTESTATION DE FORMATION

A l'issue de l'action de formation, le stagiaire qui a suivi toute la formation reçoit une attestation de fin de formation.

## PROGRAMME

### Comprendre les principes de la propriété intellectuelle

- Que dit le droit français ? Européen ? Ailleurs ?
- Différencier les droits moraux et patrimoniaux (d'auteurs)
- Quelle est la nature fiscale des droits d'auteur ?

### Savoir protéger ses créations en fonction de leur nature

- Connaître l'INPI et les sociétés européennes et mondiales d'enregistrement des créations relevant de la propriété intellectuelle
- Comprendre les principes des dépôts (dessin et modèles, brevets, marques...)
- Comprendre qui doit enregistrer une création / une innovation / une commande auprès des bureaux d'enregistrement

### Les démarches auprès de l'INPI

- Le rôle de l'INPI
- Les répertoires
- La recherche d'antériorité
- Le dépôt de dessin et modèle
- L'enregistrement d'une marque
- L'enveloppe Soleau

### Identifier la valeur ajoutée des créations du designer

- Comment l'œuvre du designer crée de la valeur pour son client ?
- Mettre en place des indicateurs et des outils de mesure pour identifier la valeur ajoutée de son design
- Éduquer le client au respect des droits d'auteur

### SIMULATIONS

### Protéger son client et sa création grâce aux droits d'auteur

- Quel est l'acte générateur de la propriété d'une œuvre ?
- Pourquoi faut-il céder des droits d'auteur pour toutes ses créations de design ?

### EXERCICE PRATIQUE

### Argumenter et justifier des droits d'auteur et les percevoir

- Maîtriser l'argumentaire pour vendre des droits d'auteur à un prix raisonnable
- Savoir facturer les droits d'auteur
- Comprendre comment les droits d'auteur doivent être cotisés

### MISE EN SITUATION (TRAVAIL EN BINÔME)

### Les outils de calcul des droits d'auteur

- Savoir se servir des barèmes et des coefficients pour calculer des cessions de droits
- Le Calculator, outil pédagogique à utiliser avec les clients

### SIMULATIONS

### Les documents de cession de droits

- Faire un devis de droits d'auteur
- Analyser les forces et les failles d'un contrat de cession de droits en intégrant tous les paramètres qui définiront le périmètre d'exploitation de l'œuvre, équitable pour le designer et le client

## Programmation de la formation pour 2021

21 (après-midi), 22 (après-midi), 28 (après-midi) et 29 (après-midi)	janvier	2021
25 (après-midi), 26 (après-midi), 29 (après-midi) et 30 (après-midi)	mars	2021
27 (après-midi), 28 (après-midi) mai, 3 (après-midi) et 4 (après-midi) juin	mai/juin	2021

## LIEU DE LA FORMATION

A distance par Zoom, sous la forme de réunion, permettant à chacun d'intervenir, de prendre la parole et de partager son écran.

## ACCÈS

Les coordonnées de la réunion sont transmises quelques heures avant le début de la formation



Formation recommandée par l'Alliance France Design



Tél. : 06 13 23 53 89 - christophe@consilium.design - déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755995675 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

janvier 2021

# Informations pratiques

Tout ce qu'il vous est nécessaire de savoir pour préparer et participer à votre formation.

## Pour s'inscrire

- par mail : [christophe@consiliom.design](mailto:christophe@consiliom.design)
- par téléphone : **06 13 23 53 89**
- par courrier : **Consiliom**  
**72 boulevard de Sébastopol 75003 Paris**



pour les formations sans financement par un OPCO ou Pôle Emploi :  
QR code ci-contre ou  
<https://urlz.fr/bZDZ>

## Délai d'accès en formation

Minimum de 3 jours ouvrés, sous réserve de non demande de prise en charge par un organisme financeur (OPCO, Pôle Emploi, employeur)

## Procédure d'inscription

- J'adresse le formulaire d'inscription en page 15
- Je reçois par mail ou SMS un accusé de réception qui confirme ma demande d'inscription
- Je reçois de la part de Consiliom le devis détaillé de la formation et la fiche descriptive de la formation
- Si j'ai droit au financement de ma formation par un OPCO (OPérateur de COmpétences) ou par Pôle Emploi, je constitue mon dossier de demande de financement au moins six semaines à l'avance (voir pièces du dossier plus loin).
- Si je n'ai pas de prise en charge du financement de ma formation, je règle l'acompte de 30%.
- Je reçois ma convocation valant confirmation de formation au plus tôt 15 jours avant la formation.

## Procédure d'inscription

- Si vous êtes artiste-auteur, votre OPCO est l'AFDAS. La constitution du dossier de financement est expliquée à cette page : <https://www.afdas.com/particuliers/services/financement/artistes-auteurs>
- Si vous êtes profession libérale (ex RSI), connectez-vous au FIFPL à cette page : <https://www.fifpl.fr/>. Pas de subrogation avec le FIFPL. Vous devez avancer les frais de la formation.
- Si vous êtes salarié, adressez-vous à votre service des ressources humaines pour connaître la procédure.

## Transports

- MÉTRO : Ligne 2 station Barbès Rochechouard  
Ligne 4 station Gare du Nord (sortie Boulevard de Denain) ou Barbès Rochechouard,  
Ligne 7 station Poissonnière,
- TRAIN ET RER : Paris Gare du Nord
- VOITURE : un parking est situé au 5 rue d'Abbeville 75010 Paris.
- VELIB : Stations 9002, 9114 et 10029

## Lieu des formations

- Les formations en centre se déroulent toutes, sauf mention contraires, dans les salles de réunion, 11 rue de Belzunce, c/o Maison des photographes 75010 Paris
- Les formations à distance sont dispensées sur la plateforme ZOOM.

## Le premier jour de la formation (sur place)

- L'accueil est ouvert 30 minutes avant le début de la formation. Vous êtes guidé vers votre salle de formation.
- Un petit déjeuner d'accueil est à votre disposition.
- Boissons chaudes et fraîches, fruits et biscuits à discrétion pendant toute la formation
- Les horaires des formations diurnes sont de 9h30 à 18h, soit 7h heures et 30 minutes de formation garantie.
- Les horaires des formations en soirée sont de 19h à 22h, soit 3 heures de formation garantie.
- Les horaires sont adaptables en fonction des contraintes exprimées par les stagiaires, notamment pour des impératifs de transports

## Conditions d'accueil

- 8 stagiaires pour les formations expertes
- 10 stagiaires pour les formations ouvertes à tous, diurnes
- 18 stagiaires pour les formations en soirée

## Suivi de formation

- Signature de la feuille d'émargement obligatoire
- Attestation de formation envoyée par mail à l'issue du stage

## Evaluation des stagiaires et de la formation

- En cours de formation : chaque fin de module fait l'objet d'une interrogation collégiale qui permet de valider les acquis des stagiaires et de revenir sur les points d'incompréhension
- Exercices : des exercices ponctuent la formation et permettent aux stagiaires de s'approprier les contenus.
- A chaud : Formulaire d'évaluation de la formation et bilan qualité pour mesurer l'atteinte des objectifs, à restituer au formateur le dernier jour avant votre départ.
- A froid : Une à quelques semaines après la formation, le stagiaire reçoit un questionnaire d'évaluation de transfert de compétences, à retourner dans les plus brefs délais.
- Après six mois environ, un questionnaire concernant la mise en place des contenus de la formation est adressé au stagiaire, à retourner dans les plus brefs délais.

## Satisfaction des stagiaires

Il sera demandé aux stagiaires de formuler une recommandation sur le site LinkedIn. Cette recommandation pourra être exploitée en citant le nom du stagiaire dans des documents de communication de Consiliom.

# Bulletin d'inscription

→ À retourner à Consiliom :

Par mail à [christophe@consiliom.design](mailto:christophe@consiliom.design), ou

Par SMS au **06 13 23 53 89**

Raison sociale .....  
Numéro de SIRET .....  
Adresse .....  
Code Postal ..... Ville.....  
Nom et prénom du responsable chargé de l'inscription.....  
Fonction.....  
Tél. .... Mail.....

## Le stagiaire

Nom ..... Prénom .....  
Fonction.....  
Tél. .... Mail.....

## Formations / stages choisis

❶ Date / / 2020 - Intitulé : .....

Prix HT en € : ..... TVA (+20%) ..... TTC .....

❷ Date / / 2020 - Intitulé : .....

Prix HT en € : ..... TVA (+20%) ..... TTC .....

❸ Date / / 2020 - Intitulé : .....

Prix HT en € : ..... TVA (+20%) ..... TTC .....

## Le financement

Vos formations sont financées par un OPérateur de COmpétences (OPCO)  Oui  Non

Vos formations sont financées par un Pôle Emploi  Oui  Non

*(si non, passer au financement par l'entreprise)*

Nom de l'OPCO ou du centre Pôle Emploi.....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville.....

Tél. .... Mail.....

Nom et prénom du contact dans l'organisme .....

N° d'adhérent ..... N° de prise en charge .....

### Règlement de la formation par l'entreprise

→ Joindre un justificatif d'activité (KBis, SIRENE), un RIB et un chèque de 30% du montant TTC avec ce bulletin, soit : .....

→ Faire parvenir le solde au moins 5 jours avant le début de la formation

### Règlement de la formation par l'OPCO ou Pôle Emploi

→ Joindre à votre bulletin d'inscription un chèque de garantie du montant TTC de votre formation. Ce chèque vous sera restitué dès accord de prise en charge par l'organisme de financement. Dans le cas contraire, au premier jour de la formation, il sera conservé et encaissé par Consiliom.

**Nom, prénom et fonction du signataire**

**Date et cachet de l'entreprise**

## Signature

Une convention de formation professionnelle, en deux exemplaires, est envoyée au stagiaire avec la confirmation. Le stagiaire doit en retourner un exemplaire accompagné de la feuille de renseignements pédagogiques, du RIB, de l'acompte ou du chèque de caution.

Consiliom se réserve le droit de refuser un stagiaire qui n'aurait pas réglé la totalité de sa formation avant le premier jour.

Consiliom se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation sans dédommagement ni pénalité due au stagiaire ou à son entreprise.

Dans le cas d'une annulation ou d'un report par le stagiaire, les conditions sont les suivantes :

Toute annulation ou report doit être signalé par téléphone et confirmé par mail à [christophe@consiliom.design](mailto:christophe@consiliom.design)

Une annulation ou un report intervenant au plus tard 8 jours avant le début de la formation n'entraînera aucun frais.

Une annulation ou un report intervenant moins de 8 jours avant de début de la formation donnera lieu à une facturation de 80% du montant de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

Toute formation commencée est due en totalité